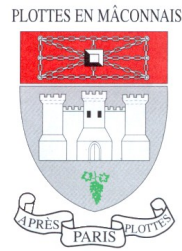
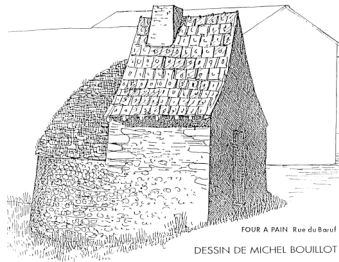


Le Petit Piottat



BULLETIN MUNICIPAL
Rédaction, Publication : Mairie
Impression : Mairie
Novembre 2014

FLASH SPECIAL

ECONOMISONS L'ECLAIRAGE PUBLIC

Les élus ont décidé d'engager une action volontariste en faveur des économies d'énergie, et cela, dans deux directions :

1) Il s'agit tout d'abord de mettre en place la réduction du temps de l'éclairage nocturne, considérant qu'à certaines heures de la nuit l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue.

Economies, économies ...

La dépense, sur la commune, pour la totalité de l'éclairage public, est d'environ 7000 euros par an et l'économie s'élèverait à environ 30% de cette facture. Elle permettra d'amortir les hausses futures et annoncées du coût de l'énergie.

Tous les postes de commande de l'éclairage public se verront équipés d'horloges astronomiques.

Celles-ci, très précises, déterminent automatiquement l'heure à laquelle il est nécessaire de déclencher l'allumage et de l'éteindre et permettent ainsi d'harmoniser l'éclairage sur tout un territoire.

Outre ce point très important qui a motivé notre réflexion, plusieurs raisons justifient ce choix :

- l'alternance jour/nuit joue un rôle important dans le maintien de la biodiversité : vie nocturne des insectes, des oiseaux, batraciens et certains mammifères
- l'homme, lui aussi, voit son sommeil perturbé par la présence de cette lumière artificielle
- la pollution lumineuse du ciel ne permet plus d'apprécier une belle nuit étoilée

Sécurité

La gendarmerie nationale, statistiques à l'appui, ne constate pas d'augmentation de la délinquance dans les communes qui l'ont déjà mis en place (de fait, 75% des actes délictueux sont commis le jour) et la sécurité routière n'est pas remise en cause, au contraire.

En conclusion il a été décidé de procéder à l'extinction des lampadaires sur toute la commune de 23h 30 à 6 h du matin et ce, dans le courant du mois de décembre 2014.

2) Dès que possible, nous remplacerons les lampes d'une quarantaine de candélabres vétustes très énergivores par des lampes plus économiques : consommation de 75 w/h au lieu de 140. Une étude et un devis du SYDESL sont attendus pour les mois à venir.

Bien sûr, l'extinction nocturne n'ira pas sans quelques petits désagréments mais, à la fin de l'été 2015, nous ferons un bilan pour tirer des conclusions significatives.

Le Maire, Monique JOUSSEAU